

Commission de la recherche du conseil académique Séance plénière 26 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 20 juin 2019
- 2- Avis sur la demande de statut Jeune Entreprise Universitaire de la start up Opti'Mouv
- 3- Avis sur les changements de direction
 - IMEP-LaHC, UMR 5130
 - GAEL, UMR 5313
 - LARHRA, UMR 5190
- 4- Avis sur les changements au sein des directions
 - Mathdoc, UMS 5638
 - G-SCOP, UMR 5272
 - IGE, UMR 5001
- 5- HRS4R : dispositif et démarche
- 6- Questions diverses : UI
HCERES

Annexe

Annexe 1 : Liste d'émargement

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte par Éric Saint-Aman.

Éric Saint-Aman présente deux nouveaux membres de la Commission de la recherche élus au sein du collège B :
Pierre Judet et Philippe Larroudé remplacent respectivement Aïna Chalabaev et Zineb Simeu-Abazi.

1. Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 20 juin 2019

Cf. diaporama

Le projet de PV de la séance plénière de la Commission de la recherche du 20 juin 2019, transmis avec la convocation, n'appelle aucune demande de modification. Il est soumis au vote et le résultat est le suivant :

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le compte rendu de la séance plénière du 20 juin 2019.

2. Avis sur la demande de statut Jeune Entreprise Universitaire de la start up Opti'Mouv

Cf. diaporama

DISCUSSIONS

Jérémy Pretet : une Jeune Entreprise Universitaire valorise des travaux issus de recherches en lien avec l'université. Ce statut nécessite la mise en place d'un contrat de collaboration avec l'UGA. Il se formalise contractuellement par le savoir-faire de l'entreprise.

Éric Saint-Aman : quelle est la durée de vie d'une JEU ?

Romain Balaguier : le statut de JEU est de 7 ans.

Damien Pellier : quels sont les avantages de ce statut ?

Romain Balaguier : nous considérons qu'il est important d'avoir cette approbation scientifique et de rester en lien avec l'université. Le statut de JEU permet de bénéficier d'avantages fiscaux comme l'exonération de charges patronales pour les employés dont le temps de travail est consacré à la recherche. La JEU est également exonérée d'impôt sur les bénéfices la 1^{ère} année où l'exercice comptable est positif.

Anne Maitre : comment est-ce que cela ne fait pas de l'ombre au service de formation continue de l'université ?

Romain Balaguier : nous avons travaillé sur le projet avec Marc Oddon. L'UGA se saisit de la formation pour chercher d'autres idées dans la valorisation des travaux de recherche.

Marc Oddon : il y a 2 ans, une réflexion a été portée sur l'offre de formation dans ce domaine. On s'est rendu compte qu'on était bloqué dans le développement de l'offre de formation, en particulier sur le Bordelais, et qu'on avait du mal à agir efficacement. On tient à ce que la certification reste à l'université. Avec ce statut de JEU, l'activité en tant que telle dans son ensemble est bien décrite pour prendre son envol. L'université, dans la formation tout au long de la vie, doit pouvoir s'appuyer sur les certifications issues de cette dynamique.

Romain Balaguier : il y a une vraie démarche à faire auprès des formateurs et des personnes qui interviennent pour la société. L'université doit pouvoir développer une offre complémentaire et certifier les intervenants.

Marc Oddon : il s'agit en effet d'une formation de formateurs.

Anne Maitre : pourquoi avez-vous choisi de former des personnes dans le Bordelais ?

Romain Balaguier : je suis originaire du Bordelais, j'avais des contacts là-bas et le besoin était important. Par ailleurs, nous venons de créer au mois de septembre de nouveaux partenariats avec la MSA (Mutualité sociale agricole) sur la région Rhône-Alpes.

Isabelle Krzywkowski : vous allez pouvoir continuer à développer vos propres recherches. Est-ce que vous êtes toujours affilié à un laboratoire ? Sinon, pourquoi avoir choisi cette structure plutôt que le rattachement à un laboratoire ? Par ailleurs, combien y a-t-il de salariés dans cette entreprise ?

Romain Balaguier : aujourd'hui je suis post-doc au sein du laboratoire de Nicolas Vuillerme. L'entreprise compte 2 salariés à temps plein sur l'exercice 2018-2019. Lorsque l'UGA portait la formation, il y avait 4 personnes salariées de l'UGA sur des périodes courtes. Aujourd'hui, Opti'Mouv fonctionne avec 2 salariés à temps plein en CDI et 2 autres personnes sous contrat UGA qui interviennent en prestation de service sur des périodes courtes et complètent leur activité avec d'autres contrats. L'idée est de pérenniser l'activité et développer notre chiffre d'affaires pour intégrer ces 2 personnes en CDI. Tous les stagiaires du L3 au Master 2 sont rémunérés.

Les conseillers n'ont plus de question. La Commission de la recherche est sollicitée pour donner son avis sur la demande de statut Jeune Entreprise Universitaire de la start up Opti'Mouv.

Vote : 25 Pour - 1 Abstention

La Commission de la recherche donne un avis favorable à cette demande.

3. Avis sur les changements de direction

Cf. diaporamas

DISCUSSIONS

▪ **IMEP-LaHC, UMR 5130**

Éric Saint-Aman précise que l'IMEP-LaHC est un laboratoire historique sur le site. Il a eu à gérer le départ des personnels qui composent le RFIC-Lab et le directeur actuel termine son deuxième mandat.

Yves Wouters : j'ai une question relative à la gouvernance. Vous conviez des personnalités extérieures une fois l'an pour discuter et élargir votre conseil scientifique ?

Anne Laminski : le conseil scientifique (CS) interne au laboratoire est constitué de personnes différentes du conseil de laboratoire. On essaye de se réunir 3 à 4 fois par an pour décider de l'évolution scientifique au sein des équipes, ou, par exemple, pour examiner, conseiller en amont, avant de classer les demandes de dépôts de projets. Quant au CS externe qui n'inclut qu'une dizaine de personnes extérieures (sur convocation du CNRS), il se réunit pour donner un avis sur les activités du laboratoire. Suite au départ de personnels, notamment de nombreux DR CNRS, un gros travail de réorganisation et de recentrage des équipes a été entrepris. Nous avons mené de nombreuses discussions avec les équipes avant de débattre en CS interne puis de présenter les solutions devant le CS externe.

Éric Saint-Aman précise que l'UGA et l'USMB avaient donné leur validation au préalable et remercie au passage le CNRS qui s'est occupé de la mise en place du CS externe. Les conseillers n'ont plus de question. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction de l'IMEP-LaHC.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le changement de direction de l'IMEP-LaHC.

▪ **GAEL, UMR 5313**

Jean-François Poisson : quel est le rôle du directeur adjoint formation dans une unité de recherche ?

Stéphane Robin : on a un enjeu formation qui est double : d'une part, on a besoin qu'un membre de l'unité s'occupe de la coordination et du suivi de l'offre de formation. La capacité des enseignants chercheurs, qui sont majoritaires dans l'unité, à se déployer en recherche dépend de leur capacité à se déployer en formation.

D'autre part, la place de l'économie quantitative sur la place grenobloise est importante. Si elle disparaît de Grenoble, on aura des recrutements au sein de l'unité qui ne se

feront plus sur nos thématiques et nos méthodes de recherche. La fonction de directeur adjoint enseignement est stratégique pour le laboratoire, à la fois pour le collectif et pour les futurs recrutements.

Jean-François Poisson : est-ce que cette personne travaillera en relation avec la composante ?

Stéphane Robin : cette personne travaillera en relation avec la direction et la composante. Les chercheurs sont assez impliqués dans les formations au niveau des masters mais l'objectif est de structurer les offres que l'on pourra faire au sein de l'unité.

Isabelle Krzykowski : je comprends votre souhait d'avoir un éventail de méthodes et pratiques dans la formation, et le souci d'avoir une offre de formation bien ciblée. Est-ce que vous pensez au recrutement du laboratoire par le vivier local ?

Stéphane Robin : on a des recrutements avec un profil recherche et un profil enseignement. En économie quantitative, les enseignements sont très particuliers. Pour recruter des économètres, il faut prévoir les filières correspondantes.

Yves Wouters : vous pointez la nécessité de faire connaître certaines de vos thématiques phares auprès du grand public. Le manque de diffusion au grand public est un point souvent relevé lors des audits HCERES. Est-ce que vous avez identifié des vecteurs pour essayer d'améliorer les choses de ce point de vue-là ?

Stéphane Robin : les conditions de mise en œuvre ne sont pas encore définies. On a réfléchi et identifié des vecteurs de diffusion. Au sein de l'équipe administrative du laboratoire, une personne va être missionnée pour développer la communication, entre autres numérique, et la mise en forme adaptée au plus grand nombre. Ma préoccupation est plus large : la recherche au sein de GAEL porte sur des questions de sociétés qui motivent le débat public et sur lequel on se doit d'être présent. Aujourd'hui, on ne l'est pas assez compte tenu des thèmes sur lesquels on travaille comme l'énergie, la transition, la consommation alimentaire, etc.

Fin des échanges avec Stéphane Robin qui quitte la salle. Le débat continue.

Jean-François Poisson : je ne suis pas certain d'avoir saisi ce rôle de directeur adjoint formation. En principe, c'est le rôle des composantes de gérer les formations.

Éric Saint-Aman : l'implication et l'imbrication entre l'enseignement et la recherche est très fort en SHS. L'objet de la recherche est aussi l'objet de l'enseignement.

Isabelle Krzykowski : si on pense à la formation des doctorants, elle est en grande partie assurée par les laboratoires.

Pierre Berthaud : effectivement, dans le domaine de l'économie, il ne faut pas penser de manière dichotomique formation et recherche. Elles sont très imbriquées. GAEL est composé de chercheurs et d'enseignants chercheurs qui sont très impliqués dans l'enseignement. Dans nos domaines, quand on a la responsabilité d'un Master, on se doit, notamment pour les parties recherche, de permettre aux étudiants d'avoir des perspectives de poursuite chez nous, en thèses notamment, mais pas exclusivement. La faculté gère les formations mais quand il s'agit de discuter de l'avenir des formations,

les équipes sont aussi très impliquées. Un directeur de laboratoire doit opérer en permanence en tenant compte de ces deux aspects.

Jean-François Poisson : j'ai l'impression que l'on vit la même chose dans nos sciences.

Pierre Berthaud : dans l'économie, il existe une querelle de doctrine sur la manière d'enseigner cette discipline. Il y a deux équipes qui sont dans deux approches différentes. Cela se retrouve dans les formations au niveau licence. Sur l'économie quantitative, il y a un vrai problème d'attractivité. Dans certaines spécialisations très fines comme l'économie expérimentale, il n'y a que 3 ou 4 laboratoires en France (dont 1 à Grenoble, 1 à Lyon, 1 ou 2 à Paris). Si on veut former des étudiants assez tôt pour les amener à l'économie expérimentale, la question se pose pour ceux qui ne réussissent pas ou changent d'avis car c'est un champ ultra spécialisé avec des débouchés qui ne sont pas illimités.

Le débat est clos. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction de GAEL.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le changement de direction de GAEL.

▪ **LARHRA, UMR 5190**

Pierre Berthaud : vous affichez 97 associés ; avez-vous une politique spécifique à leur égard ?

Anne Dalmasso : notre politique est assez libérale et notre souci est le devenir des docteurs. Parmi les associés, il y a une grande part de docteurs, qui sont professeurs dans le secondaire et demandent à rester associés pour garder un pied dans la recherche. En outre, on a une dichotomie très forte entre les doctorants financés et ceux non financés qui, pour une bonne part, sont les collègues du secondaire. Cette année, on a organisé une AG uniquement pour les doctorants et on a réussi à rencontrer des personnes que l'on voit peu habituellement. C'est un enjeu dans notre communauté.

Les conseillers n'ont plus de question. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction du LARHRA.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le changement de direction du LARHRA.

4. Avis sur les changements au sein des directions

Cf. diaporamas

DISCUSSIONS

▪ Mathdoc, UMS 5638

Yves Wouters : vous numérisez de nombreux périodiques de langue française en mathématiques ?

Evelyne Miot : oui, mais nous avons aussi des revues en mathématiques publiées en anglais.

Yves Wouters : vous dites que l'accès est ouvert ?

Evelyne Miot : concernant les revues actuelles, nous récupérons leurs collections au fil de l'eau. Soit elles nous sont données en libre accès, soit il y a une barrière mobile de 5 à 10 ans ; tout n'est pas en libre accès sur NUMDAM.

Yves Wouters : est-ce qu'en mathématiques, on peut davantage s'affranchir de la tutelle des grands éditeurs parce qu'ils sont plus susceptibles de céder leurs droits éditoriaux par rapport à d'autres disciplines, ou est-ce presque impossible ?

Evelyne Miot : sur le plan technique, on a un logiciel qui permet de passer des articles « à la moulinette ». On a aussi un serveur qui s'appelle Archive sur lequel on dépose nos revues en libre accès.

Yves Wouters : c'est du domaine technique en effet mais, j'ai l'impression que, dans le domaine des mathématiques, il est possible de mettre à disposition de tous, une publication, à l'international, avec les meilleurs éditeurs et articles.

Evelyne Miot : certaines revues font le choix de proposer leurs articles sur NUMDAM avec une barrière mobile de 5 ou 10 ans ce qui signifie qu'elles sont rémunérées par les abonnements. Par contre, avec le centre Mersenne, support aux éditions de revues vivantes, ces dernières font le choix de quitter un éditeur commercial pour être éditées en libre accès.

Éric Saint-Aman : c'est une communauté qui s'est fortement mobilisée autour de ces questions-là.

Les conseillers n'ont plus de question. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement au sein de la direction de Mathdoc.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le changement au sein de la direction de Mathdoc.

▪ G-SCOP, UMR 5272

Les conseillers n'ont pas de question. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement au sein de la direction de G-SCOP.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide le changement au sein de la direction de G-SCOP.

▪ IGE, UMR 5001

Yves Wouters : aujourd'hui les laboratoires affichent tous les logos et noms de leurs tutelles. Qu'en sera-t-il avec l'UI ?

Éric Saint-Aman : les statuts prévoient une seule tutelle universitaire qui sera l'université intégrée. Concernant le logo, c'est en cours de discussion. Dans cette nouvelle université, il y a 3 établissements composantes avec leurs personnels : Grenoble INP, l'IEP et l'ENSAG. Nous avons travaillé le concept de « tutelle trait d'union associé » pour reconnaître cet apport et l'implication des établissements dans le pilotage de l'UI.

Les conseillers n'ont plus de question. Éric Saint-Aman soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement au sein de la direction de l'IGE.

Vote : 26 Pour

La Commission de la recherche valide à l'unanimité le changement au sein de la direction de l'IGE.

5. HRS4R : dispositif et démarche

Cf. diaporama

DISCUSSIONS

Yves Wouters : comment ce label pourrait-il se superposer à nos lois ?

Éric Saint-Aman : il ne se superpose pas. Il y a environ 40 critères dont certains que nous remplissons déjà statutairement, par la loi. Il y a d'autres critères, comme la parité par exemple : est-ce que nos recrutements, tels que nous les opérons actuellement, tentent d'aborder de manière satisfaisante la parité ? Pour obtenir le label, il n'est pas nécessaire de répondre aux 40 critères. Il s'agit juste de faire une auto-évaluation lucide de nos processus et d'établir un plan d'action.

Yves Wouters : j'avais compris que cela ne pouvait pas s'appliquer au principe de recrutement de nos titulaires.

Isabelle Krzykowski : j'avais compris que la législation française le garantissait déjà. Toutefois, cela vient concurrencer la législation et il y a là un effet de superposition. Je remarque que des conditions sont posées puisqu'il faut être labellisé pour être porteur d'un projet européen.

Éric Saint-Aman : il ne s'agit pas de revenir sur notre législation mais d'aller au-delà. Je n'ouvre pas le débat sur le sujet aujourd'hui car, dans le cadre du Cac, vous avez été informés de la composition de groupes de travail auxquels vous êtes invités à participer pour débattre sur la question.

Isabelle Krzywkowski : il faudra sans doute que l'on se partage les tâches car nous sommes invités à discuter sur de nombreux sujets qui se décident plus haut et sont extrêmement cadrés.

Tout le monde a bien conscience que nous rétribuons une personne spécifique pour gérer ce dossier. Je trouve que, dans cette période de pénurie à l'université, chaque création de ce type vient générer des besoins en emplois, considérés prioritaires parce qu'ils ne sont pas débattus, qui ajoutent un coût fragilisant encore un peu plus nos missions principales.

Éric Saint-Aman : le débat est lancé d'une certaine manière et je vous invite à rejoindre les groupes de travail.

6. Questions diverses : UI

Éric Saint-Aman rappelle que les statuts de l'UI ont été votés avant l'été, le vote du CNESER est plus récent et on attend la publication du nouveau décret d'établissement vers mi-octobre. À la date de parution du décret, le nouvel établissement sera créé ; les 2 établissements, l'UGA et l'UI, fonctionneront en parallèle jusque fin décembre. Comme ce que nous avons vécu en 2015, une assemblée provisoire, réunissant les CA de la COMUE et de l'UGA, jouera le rôle jusque fin décembre de Cac et de CA. Elle aura, entre autres, pour attributions, le vote du budget 2020 et les élections.

Yves Wouters : techniquement la Commission de la recherche est opérationnelle jusque quand ?

Éric Saint-Aman : notre dernière Commission de la recherche est programmée le 24 octobre. Les deux CR de novembre et décembre ne devraient pas être maintenues mais je ne peux le confirmer maintenant.

Francis Goyet : et qu'en est-il du Cac ? Nous devons traiter les dossiers CRCT en décembre.

Éric Saint-Aman : ces dossiers seront traités par l'assemblée provisoire.

Isabelle Krzywkowski : pourrait-on avoir la liste des 2 CA et leurs prérogatives ?

Éric Saint-Aman : la liste des personnels élus aux deux CA est disponible et le décret est un document public et pourra être consulté.

L'établissement provisoire sera administré par Patrick Lévy en coordination avec Lise Dumasy jusqu'aux élections du Président de l'UI le 7 janvier 2020. Tout cela suppose que le décret arrive à temps.

Le CA va élire le Président, le Vice-président du CA et sans doute les Vice-présidents délégués qui relèvent du CA.

Il faudra sans doute attendre le 13 ou 20 janvier 2020 pour l'élection des autres Vice-présidents du Cac, de la CR et de la CFVU.

HCERES

Les laboratoires et les établissements sont évalués. Pour l'établissement UGA, environ 80 entretiens sont programmés sur 2 à 3 jours.

Certains conseillers de la CR ont dû être contactés pour assister aux entretiens HCERES.

L'HCERES demande que ces panels ne dépassent pas 6 personnes. Si l'un d'entre vous tient absolument à être interviewé, je me renseignerai des possibilités auprès de l'HCERES. Les entretiens durent 50 minutes.

Radu Burlacu a été sollicité en tant que directeur de laboratoire pour un entretien le 16 octobre.

Erica De Vries a également été contactée en tant que Présidente du Cac de la COMUE, ainsi que Francis Goyet au titre de Président du Cac restreint de l'UGA.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée.